

CONFÉRENCE DES MINISTRES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU G8 STUTTGART, 14-16 DÉCEMBRE 2003

Croissance et emploi : L'avenir de la société active dans un monde en mutation

ÉVALUATION DU TUAC

Introduction

1. Les ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G8 se sont réunis à Stuttgart avec les représentants de l'OIT, de l'OCDE et de la Commission européenne afin d'examiner les principaux problèmes rencontrés au niveau des politiques nationales et internationales de l'emploi. A partir de l'hypothèse optimiste selon laquelle l'économie mondiale est sur le chemin de la reprise, les ministres ont accordé une attention particulière à trois questions indissociables : (i) comment mettre en place des conditions favorables à une croissance durable et à l'emploi ; (ii) comment améliorer l'efficacité du marché du travail en équilibrant flexibilité et sécurité ; et (iii) comment renforcer la coopération dans le domaine des politiques internationales de l'emploi.

2. Les délibérations des ministres se sont appuyées sur un document de travail intitulé : Croissance et emploi : l'avenir d'une société active dans un monde en mutation, ainsi que sur des présentations de l'OCDE, de l'OIT et – dans une moindre mesure – sur les propositions du BIAC et du TUAC.

3. Le principal élément nouveau qui figure dans les conclusions de la réunion est l'importance accordée à la nécessité de prendre plus au sérieux, au niveau multilatéral, la question de la dimension sociale de la mondialisation. Le G8 propose d'instaurer un dialogue moyennant la création d'un forum inter-institutionnel composé de l'OIT, la CNUCED, l'OMC, la Banque mondiale et le FMI (paragraphe 16). Cet élément vient s'ajouter notamment aux questions de la mise en œuvre des normes fondamentales du travail, du respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, de l'internationalisation des relations professionnelles et à l'encouragement adressé à l'OCDE et l'OIT pour qu'elles travaillent de concert sur les problèmes de croissance et d'emploi (paragraphe 17-20). La question essentielle est maintenant la mise en œuvre de ces conclusions dans les institutions respectives et au niveau inter-institutionnel.

Consultation avec les ministres

4. Avant la réunion ministérielle, dans l'après-midi du 14 décembre, des consultations conjointes se sont tenues entre les ministres et les représentants du BIAC et du TUAC. Se référant au document préparé par le TUAC, les délégués syndicaux ont fait observer que les politiques destinées à déréglementer les marchés du travail n'apportent pas de solution miraculeuse pour lutter contre le chômage et accroître le nombre d'emplois. Au contraire, des politiques de réforme structurelle positives doivent s'accompagner de politiques macroéconomiques axées sur la croissance. Ils ont souligné en outre que la situation actuelle de l'économie américaine ne témoigne pas d'un début de reprise autonome. Contrairement

aux reprises américaines précédentes, cette reprise dont on parle tant ne s'est pas traduite par une augmentation du nombre d'emplois ; il n'y a pas de création d'emplois.

5. Les délégués syndicaux ont mis en garde contre l'hypothèse selon laquelle l'économie mondiale pourrait, une fois de plus, s'appuyer sur les États-Unis comme seul moteur de la croissance. Ils ont donc beaucoup insisté sur le fait que l'Europe a besoin de politiques favorisant la croissance. Cependant, pour promouvoir efficacement la croissance et l'emploi en Europe, ils ont préconisé une réorientation des politiques macroéconomiques. Au cours des prochains 18 mois, il faut donner la priorité à des mesures monétaires et budgétaires convenablement coordonnées et destinées à revaloriser les politiques favorisant la croissance de l'économie et de l'emploi en tenant compte du fait que l'inflation ne représente pas une menace sérieuse. Les délégués ont invité les ministres de l'Emploi du G8 à faire comprendre aux ministres des Finances et aux responsables des banques centrales que la croissance de l'emploi est possible sans inflation.

6. En ce qui concerne la question de l'amélioration de l'efficacité du marché du travail et de l'équilibre entre flexibilité et sécurité, les représentants syndicaux ont mis l'accent sur la nécessité d'une approche optimale par opposition à l'approche minimale qui se caractérise par le développement des emplois peu qualifiés, peu rémunérés et par la précarité alors que la première approche associe emplois qualifiés, bien rémunérés, meilleures possibilités de formation ainsi que sécurité et flexibilité. Ils ont invité en outre les ministres à :

- faire en sorte qu'il y ait un lien entre les politiques de soutien du marché du travail et les politiques de formation ;
- garder à l'ordre du jour la question de la formation tout au long de la vie avec l'objectif d'en faire une réalité pour tous moyennant la mise en œuvre de la Charte du G8 de Cologne et l'augmentation du montant des investissements dans l'éducation et la formation ;
- fonder les mesures destinées à accroître l'offre de travail sur une nouvelle approche garantissant la qualité et l'attrait du travail ; l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail ; des salaires décents ; et permettant de limiter voire supprimer le risque de se trouver pris au « piège des bas salaires » ;
- assurer l'égalité des sexes sur le marché du travail ;
- contribuer à l'amélioration des perspectives de carrière et de la sécurité de l'emploi fondée sur la prévention de la précarité ;
- reconnaître aux travailleurs et à leurs représentants syndicaux le droit de se faire entendre dans le processus de gestion du changement ;
- encourager l'OIT à entreprendre une sérieuse évaluation des résultats de la réforme du marché du travail dans les pays industrialisés ainsi que dans les pays en transition.

7. Les délégués syndicaux ont également abordé la nécessité de s'attaquer aux inégalités fondamentales de la société et du monde du travail afin de mettre en place un système mondial d'échanges équitable et de doter la mondialisation d'une dimension sociale. Ils ont

insisté sur le fait qu'il faudra prendre des mesures décisives et qu'il sera nécessaire en particulier de :

- donner mandat aux institutions financières internationales et à l'OMC pour qu'elles contribuent à doter la mondialisation d'une dimension sociale en travaillant de concert avec d'autres organisations internationales, en particulier l'OIT. Il faut donc créer un forum réunissant ces organisations ;
- prévoir la mise en œuvre effective de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- renforcer la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en s'assurant notamment que les gouvernements assument leurs responsabilités en veillant à la création de Points de contact nationaux (PCN) fonctionnant efficacement ce qui permettrait aux Principes directeurs de devenir un instrument efficace pour garantir la citoyenneté des entreprises.

8. Les représentants des entreprises et de l'industrie ont insisté lors des consultations sur le fait que les politiques devraient privilégier en premier lieu la création d'emplois moyennant le renforcement de l'efficacité et de la flexibilité du marché du travail. Ils ont déclaré en outre que l'expansion des formes d'emploi atypiques devrait être considérée comme un développement positif permettant d'améliorer les possibilités d'emploi. Ils ont reconnu par ailleurs qu'en matière de dimension sociale de la mondialisation, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales constituent une référence importante en ce qui concerne la responsabilité des entreprises.

Conclusions de la présidence

Croissance et emploi

9. Les ministres ont approuvé l'objectif consistant à promouvoir la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité grâce à un marché dynamique et à des politiques axées sur la croissance (paragraphe 2). Le TUAC estime cependant que les ministres ont fait preuve d'un optimisme exagéré à propos de la reprise économique en se félicitant du fait que l'ensemble des conditions macroéconomiques continue de soutenir la reprise économique (paragraphe 3). Mais ils ont surtout plaidé en faveur du renforcement des contacts et de la coordination entre les différents domaines d'action des pouvoirs publics et en particulier entre les politiques financières, économiques et sociales (paragraphe 4). Il est affirmé dans les conclusions que les marchés du travail doivent être dynamiques et flexibles pour bien fonctionner dans le contexte d'une évolution démographique et technologique rapide et de la concurrence internationale. Cependant ils ont également insisté sur la nécessité de supprimer la discrimination sur les marchés du travail et de donner aux groupes sous-représentés, en particulier, les femmes, les travailleurs âgés et les groupes vulnérables comme les personnes handicapées et peu qualifiées, la possibilité de participer davantage à la vie professionnelle.

10. Dans les conclusions, les ministres réaffirment l'engagement qu'ils ont souscrit à Montréal en 2002 en faveur de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie (paragraphe 5). Mais avant d'en arriver à cette réaffirmation, les conclusions énoncent en termes positifs les arguments qui justifient d'investir dans le capital humain et l'amélioration des compétences dans les sociétés fondées sur le savoir. Quelques observations valables ont

été ajoutées au paragraphe 11 sur la nécessité de concilier éducation, formation, responsabilités familiales et travail. Ce paragraphe mentionne en particulier l'égalité des sexes et la participation des femmes ce qui est une bonne chose mais l'argument concernant la conciliation des différents aspects de la vie privée et de la vie professionnelle devrait être considéré comme s'appliquant aussi aux hommes. Les ministres n'ont pas examiné la question plus générale des effets perturbateurs, sur les familles, de la restructuration, de l'augmentation de la mobilité, des distances de plus en plus grandes entre le domicile et le travail et des changements fréquents d'emploi.

11. Le paragraphe 12 devrait être le point essentiel des conclusions traitant de la mise en œuvre de l'objectif exposé précédemment. Ce paragraphe s'en tient cependant à des généralités. Les ministres n'ont donc pas été en mesure d'aller au-delà du problème général qui se pose à toutes les parties lorsqu'elles abordent les problèmes de formation tout au long de la vie – tous peuvent se mettre d'accord sur les objectifs mais ils restent encore très vagues et ne parviennent pas à saisir les occasions de présenter des solutions possibles lorsqu'il s'agit de faire des propositions d'action destinées à atteindre ces objectifs.

12. Les ministres en particulier n'ont pas discuté d'un point important de la déclaration du TUAC qui fait valoir que les négociations collectives relatives aux questions de formation tout au long de la vie représentent un moyen efficace de progresser et devraient être favorisées. C'est une bonne chose, au paragraphe 17, de faire référence à des systèmes de partenariat social qui marchent mais cela semble relever du geste symbolique plutôt que d'une reconnaissance sérieuse du rôle essentiel que peuvent jouer les syndicats et les organisations patronales. Le rôle des syndicats comme fournisseurs de savoir et le concept de représentants du savoir considérés comme des intermédiaires de confiance pour les salariés aurait pu être mentionné ici mais tel n'a pas été le cas.

13. Les conclusions font allusion (paragraphe 17) à la question du financement de la formation tout au long de la vie. Les ministres du Travail devraient s'engager avec les partenaires sociaux de chaque pays sur la question de la participation des employeurs, des travailleurs (en tenant compte du temps et des frais indirects) et de la participation des autorités publiques mais ceci n'est pas exposé clairement. Par ailleurs, il faut faire preuve de prudence dans l'emploi de phrase ainsi formulée : nous insistons sur le fait que les travailleurs doivent investir dans la formation tout au long de la vie.

14. Les ministres ont essayé de formuler en termes adéquats la notion d'équilibre entre la sécurité des travailleurs et la flexibilité. Il est mentionné dans les conclusions que la nécessité d'une plus grande flexibilité et de la sécurité pour les travailleurs, les demandeurs d'emploi et les entreprises doit être convenablement prise en considération. Ils ont également fait observer que les nouvelles formes de travail doivent tenir compte de la nécessité d'avoir des emplois de qualité en ce qui concerne la rémunération et la productivité, des conditions de travail et de la sécurité au travail, du temps de travail et de la possibilité de concilier travail et vie familiale (paragraphe 7).

15. Afin de surmonter les difficultés découlant des divergences entre l'offre et la demande sur le marché du travail, les ministres ont insisté aussi sur la nécessité d'améliorer l'efficacité des services de l'emploi (paragraphe 9). Veiller à ce que les structures des services de l'emploi répondent convenablement aux exigences actuelles de manière à ce que l'adéquation entre l'offre et la demande puisse se faire aussi rapidement et aussi précisément que possible

en tenant compte des besoins du demandeur d'emploi et de l'entreprise, devrait être un objectif visé par une politique de l'emploi anticipative.

16. Comme suite aux précédents débats intervenus au niveau national et international, les ministres ont déclaré que la promotion des politiques de soutien du marché du travail devrait s'appuyer sur un ensemble clair et précis de droits et d'obligations (paragraphe 10). Ils ont affirmé en outre – sans entrer dans les détails – que pour que le travail soit payant, les régimes fiscaux et les systèmes sociaux devraient être plus favorables à l'emploi. En conséquence, il devrait être toujours plus avantageux d'accepter un emploi que de percevoir des allocations, (paragraphe 14).

17. Afin d'améliorer le fonctionnement des marchés du travail et de renforcer la capacité des entreprises en matière d'innovation et de gestion du changement, les ministres ont également souligné l'importance de systèmes efficaces de relations entre les partenaires sociaux au niveau de l'entreprise ou au niveau local ainsi qu'au niveau national et, de plus en plus, au niveau international.

18. Les ministres préconisent une approche fondée sur le partenariat pour gérer le changement en affirmant qu'une coopération efficace entre les employeurs et les travailleurs et leurs organisations, fondée sur le partenariat et la participation des travailleurs conformément aux traditions et pratiques nationales, contribue énormément à favoriser la qualité des emplois (paragraphe 8).

Coopération internationale au niveau des politiques de l'emploi

19. C'est sur la question de la coopération entre les institutions internationales dans le domaine de l'emploi et des problèmes sociaux que les conclusions ouvrent des horizons nouveaux. Les ministres sont convaincus que la dimension sociale de la mondialisation doit être prise en considération plus énergiquement au niveau multilatéral (paragraphe 16). A cet effet, ils proposent d'instaurer un dialogue inter-institutionnel dans le cadre d'un forum réunissant l'OIT, la CNUCED, l'OMC, la Banque mondiale et le FMI. Il s'agit là d'une étape importante vers la création d'un forum de travail permanent sur la dimension sociale de la mondialisation qui a été proposé par les fédérations syndicales internationales. C'est une question qui devrait être reprise par la Commission de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation dans le rapport qu'elle doit publier début 2004.

20. Pour les ministres, les pierres angulaires de la dimension sociale de la mondialisation sont la bonne gouvernance, le comportement responsable des entreprises, des systèmes de partenariat sociaux efficaces ainsi que la mise en œuvre et l'application de normes fondamentales du travail reconnues au niveau mondial (paragraphe 17). Ils encouragent le respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, de la Déclaration tripartite de l'OIT et du Pacte mondial (paragraphe 18). Il font également observer que l'on assiste à l'internationalisation des relations professionnelles. Sans faire référence aux accords gouvernementaux mondiaux, ils signalent la participation des travailleurs et insistent sur la notion de transparence (paragraphe 19).

21. Enfin, ils engagent l'OCDE et l'OIT à coopérer en matière de croissance et d'emploi (paragraphe 20) ce qui pourrait contribuer utilement aux travaux sur la dimension sociale de la mondialisation et à la réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi.

22. Il n'y aura pas de Conférence des ministres de l'emploi du G8 sous la présidence américaine du G8 en 2004 et la prochaine réunion devrait se tenir sous la présidence du Royaume-Uni en 2005 (paragraphe 21).